

## Annexe 5

### ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

#### Situation des Services Départementaux d'Incendie et de Secours

Depuis 2007, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) publie chaque année des indicateurs nationaux des services d'incendie et de secours (INSIS) calculés sur la base des informations opérationnelles, organisationnelles et financières recueillies auprès de chacun des SDIS.

L'analyse développée ci-dessous porte sur l'analyse des indicateurs financiers (INSIS) de l'exercice 2023 ainsi que sur les données et agrégats proposés par l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL). Les ratios par habitant sont calculés en prenant en considération la population DGF des départements<sup>1</sup>.

Dans le rapport des orientations budgétaires 2024, figuraient également des indicateurs d'analyse de l'activité opérationnelle de l'année 2022 de l'ensemble des SDIS, issues de données mises à disposition sur le site data.gouv.fr. Ces données n'ayant pas été actualisées sur ce site depuis avril 2023, les indicateurs d'activité opérationnelle n'ont pas pu être mis à jour.

L'analyse qui suit présente, lorsque cela est possible, le positionnement du SDIS de Loire-Atlantique par rapport aux valeurs des autres SDIS de sa catégorie, par rapport à l'ensemble des SDIS de France ou plus particulièrement aux SDIS de la France métropolitaine. Le rang est alors affiché par ordre croissant c'est-à-dire du rang le moins élevé au rang le plus élevé.

#### 1. Le classement des SDIS

Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) sont classés en trois catégories A, B et C. Ce classement est établi, depuis 2016, en fonction de la population municipale des départements, majorée d'un habitant par résidence secondaire selon la répartition suivante :

- Catégorie A : population de référence supérieure ou égale à 900.000 habitants ;
- Catégorie B : population de référence supérieure ou égale à 400.000 habitants et inférieure à 900.000 habitants
- Catégorie C : population de référence inférieure à 400.000 habitants.

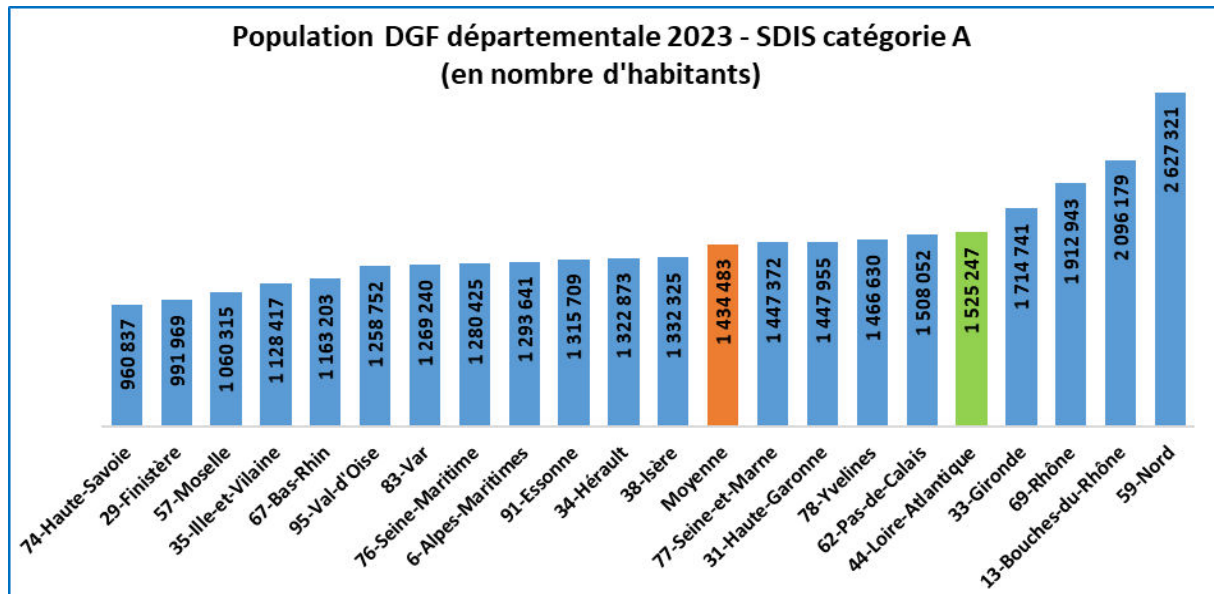
au 31/12/22	Nb de SDIS	Moyenne pour les catégories considérées			
		Pop INSEE	Contribution en M€	SPP	SPV
Catégorie A	21	1.312.504	110,65	1.052	3.322
<i>SDIS 44</i>		<i>1.458.259</i>	<i>105,52</i>	<i>808</i>	<i>3.688</i>
Catégorie B	37	594.560	46,32	403	2.185
Catégorie C	39	286.236	20,45	151	1.296

*La mise à jour avec les données n'est à ce jour pas disponible*

<sup>1</sup> Population DGF : population INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane au titre de l'accueil des gens du voyage.

Le SDIS de Loire-Atlantique appartient à la catégorie A et est le 17<sup>ème</sup> département en termes de population.

Le graphique ci-après figure le classement par population des SDIS de la catégorie A.

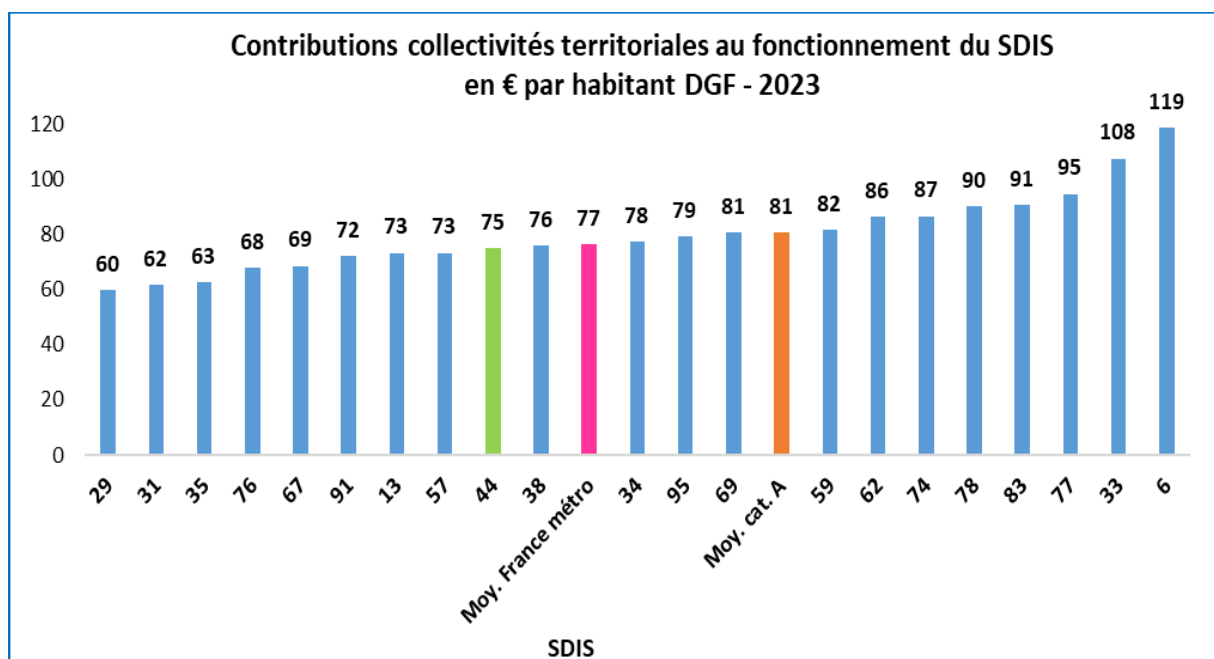


## 2. Le financement des SDIS

Les indicateurs qui suivent concernent principalement les contributions des départements, des communes et des EPCI. Ils proposent une analyse des participations publiques, sources principales de financement des SDIS selon plusieurs prismes de lecture : par habitant, rapportées au potentiel financier de chaque département.

### 2.1. Les contributions des collectivités territoriales au fonctionnement des SDIS en € par habitant DGF

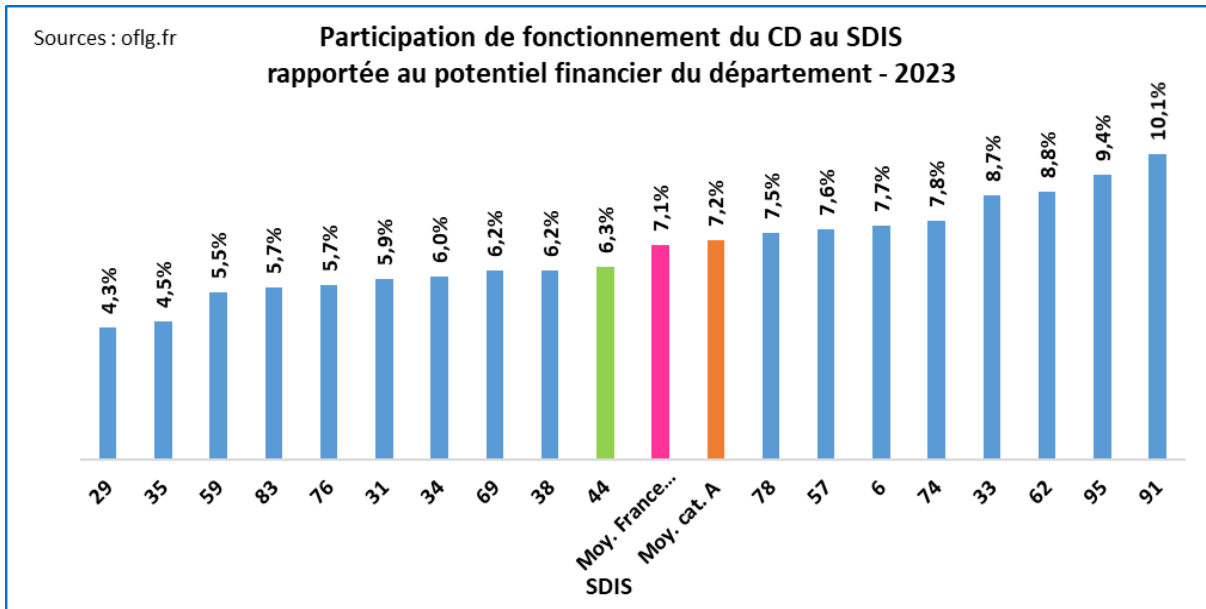
Le SDIS de Loire-Atlantique se situe au 9<sup>ème</sup> rang de sa catégorie et au 40<sup>ème</sup> rang de la France métropolitaine.



## 2.2. La participation des départements au fonctionnement des SDIS rapportée au potentiel financier des départements

Le SDIS de Loire-Atlantique se situe au 10<sup>ème</sup> rang de sa catégorie et au 36<sup>ème</sup> rang de la France métropolitaine.

Les valeurs du graphique proposé excluent la Corse-du-Sud, la Haute-Corse, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin dont le potentiel financier départemental est indisponible, et les Bouches-du-Rhône dont le potentiel financier départemental publié couvre également le territoire défendu par la BMPM.

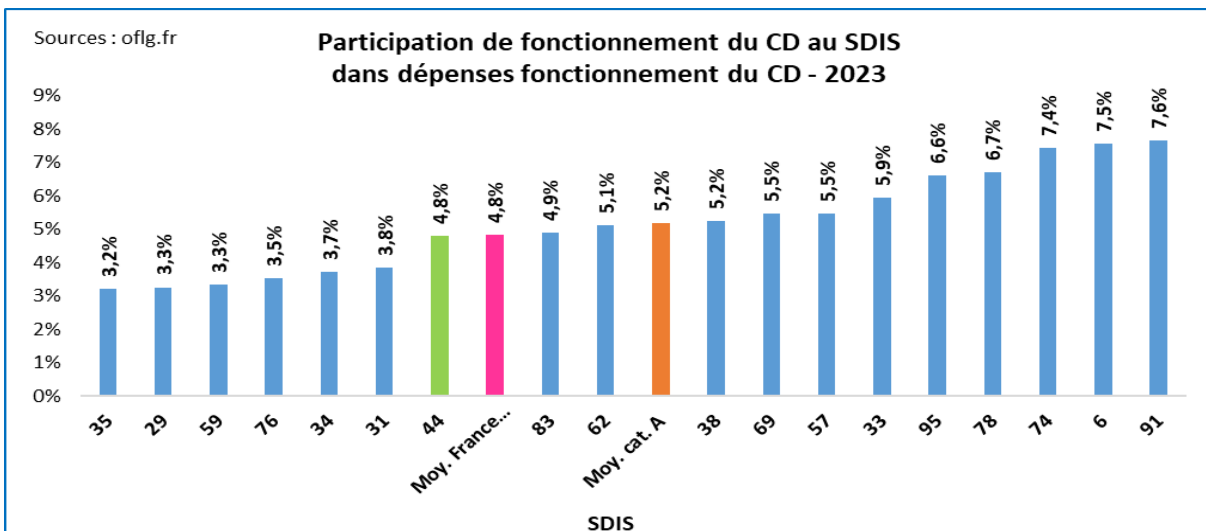


Les deux indicateurs suivants proposent d'établir le poids de la participation de chaque département au fonctionnement des SDIS, ainsi que le poids de la TSCA dans cette participation.

## 2.3. La part de la participation au fonctionnement des SDIS versées par les départements dans les dépenses de fonctionnement des départements

Le SDIS de Loire-Atlantique se positionne au 7<sup>ème</sup> rang de sa catégorie et au 57<sup>ème</sup> rang de la France métropolitaine.

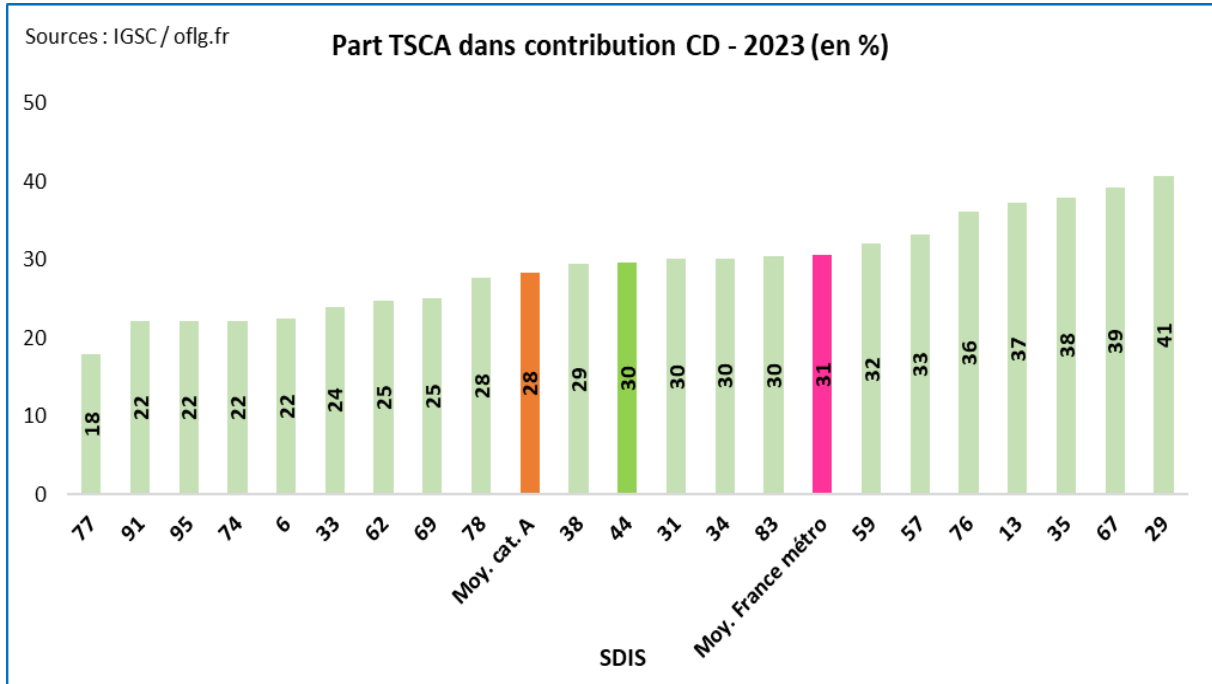
Les valeurs du graphique proposé excluent la Corse-du-Sud, la Haute-Corse financées par la région Corse, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin financés par la Collectivité Européenne d'Alsace.



## 2.4. La part de la TSCA dans le total de la participation au fonctionnement des SDIS versée par les départements

Le SDIS de Loire-Atlantique se situe au 11<sup>ème</sup> rang de sa catégorie et au 27<sup>ème</sup> rang de la France métropolitaine.

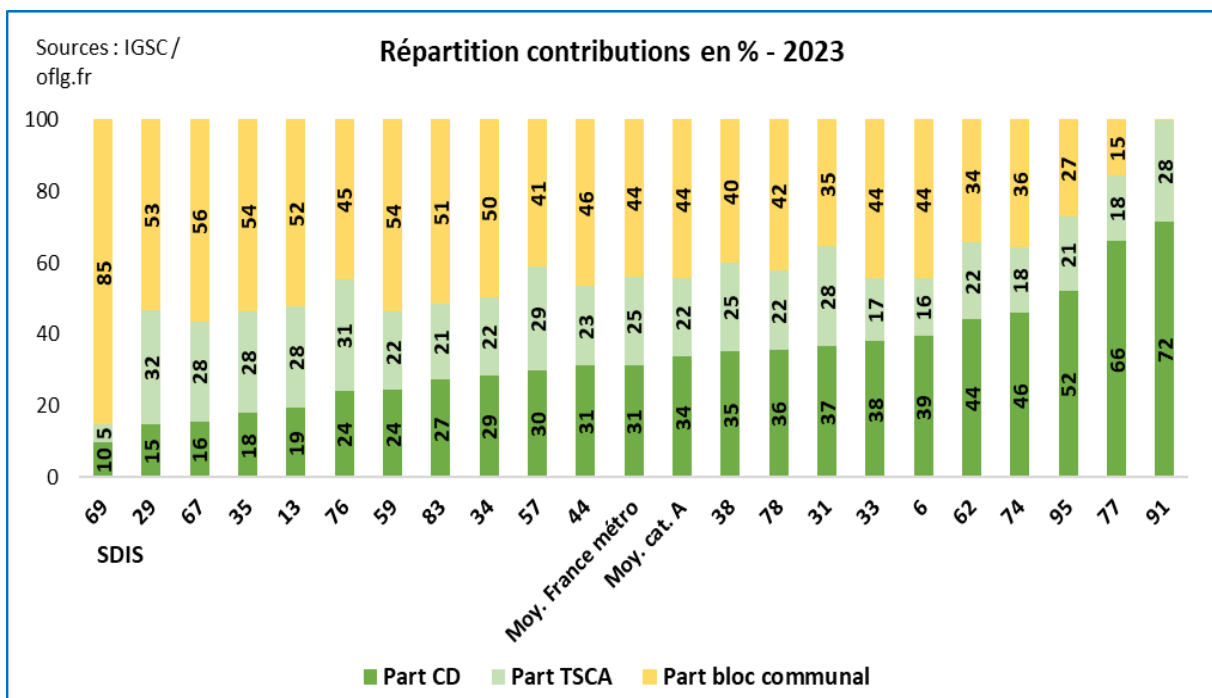
Les valeurs du graphique proposé excluent la Corse-du-Sud, la Haute-Corse pour lesquelles il n'existe pas de contribution départementale.



## 2.5. La répartition en pourcentage des contributions reçues par les SDIS

Cet indicateur synthétise la provenance des contributions par les SDIS.

Les valeurs du graphique proposé excluent la Corse-du-Sud et la Haute-Corse pour les raisons évoquées précédemment.



### 3. Le budget global des SDIS

En 2023, le budget global des SDIS s'élevait à 5,923 milliards d'euros (Md€) avec une évolution de + 5,1 % par rapport à 2022, mobilisé à plus de 83 % par la section de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4,6 % entre 2022 et 2023 alors que les recettes de fonctionnement enregistraient une hausse de 4,1 %.

### 4. Le coût des SDIS par habitant DGF

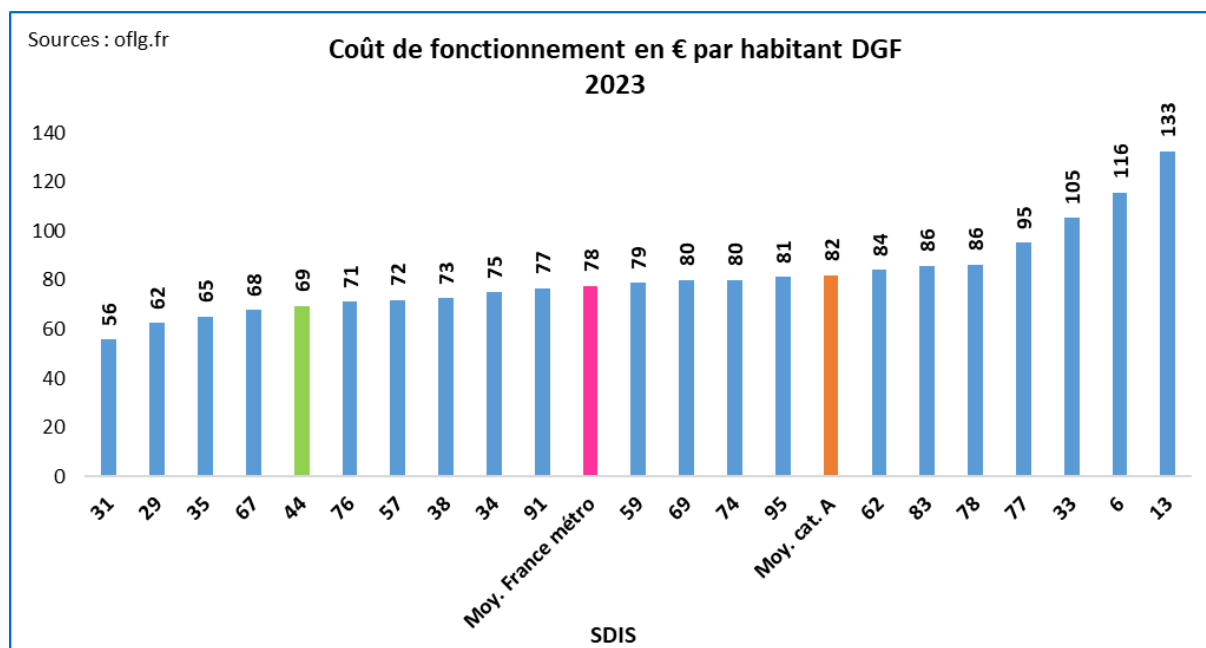
#### 4.1. Le coût total des SDIS par habitant DGF<sup>2</sup>

Pour les SDIS de la catégorie A, il s'établit en 2023 à plus de 96 euros par habitant, en hausse de 4,5 % par rapport à 2022 alors qu'au niveau national, il s'élève à près de 94 euros avec une évolution par rapport à 2022 du même ordre (+ 4,3 %). Le coût global par habitant de la Loire-Atlantique enregistre en revanche une évolution plus significative (+ 5,8 % par rapport à 2022) mais se situe toujours à un niveau inférieur (environ 81 €). Il se place au 4<sup>ème</sup> rang des SDIS de la catégorie A.

#### 4.2. Le coût de fonctionnement des SDIS par habitant DGF

Au niveau de la France métropolitaine, le coût de fonctionnement des SDIS s'élève à 78 € par habitant et à près de 82 € pour les SDIS de la catégorie A. Le SDIS de Loire-Atlantique occupe la 5<sup>ème</sup> position des SDIS de la catégorie A et la 33<sup>ème</sup> des SDIS de la France métropolitaine.

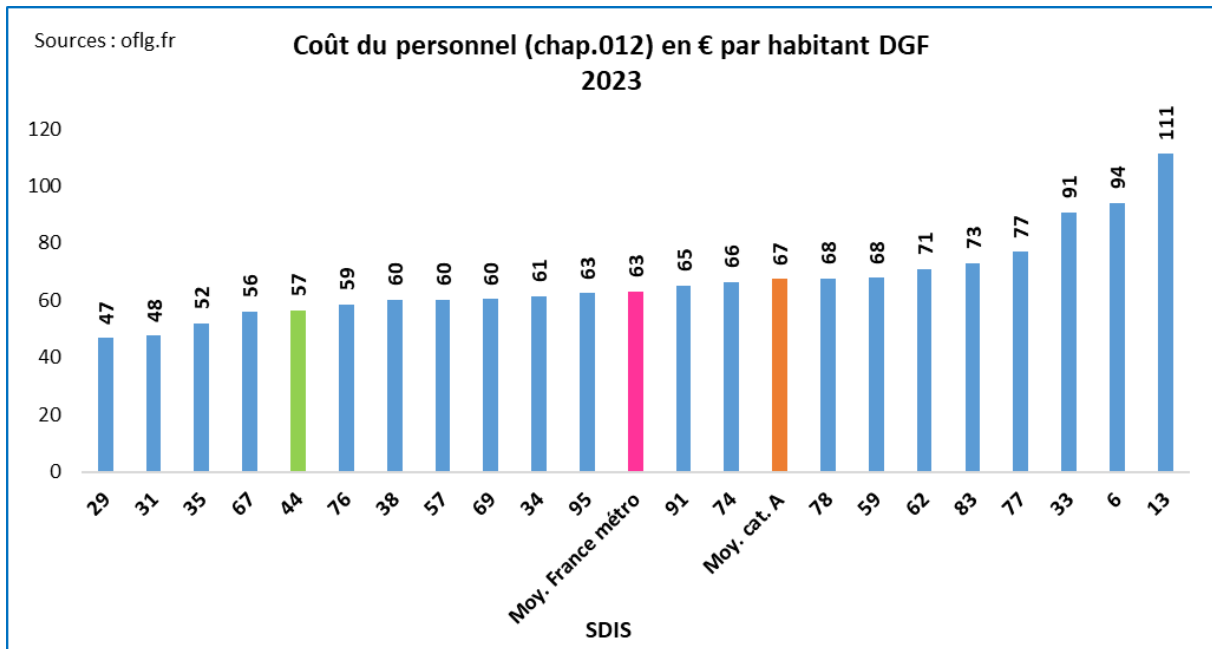
Le coût de fonctionnement par habitant de la Loire-Atlantique s'élève à 69,33 € en hausse de 6,8 % par rapport à 2022.



Pour l'ensemble des SDIS, les charges de personnel sont prédominantes dans leur budget. Elles représentent, en 2023, 82 % des dépenses réelles de fonctionnement pour la moyenne des SDIS de catégorie A et pour la moyenne nationale des SDIS. Le SDIS 44 se situe à un niveau similaire.

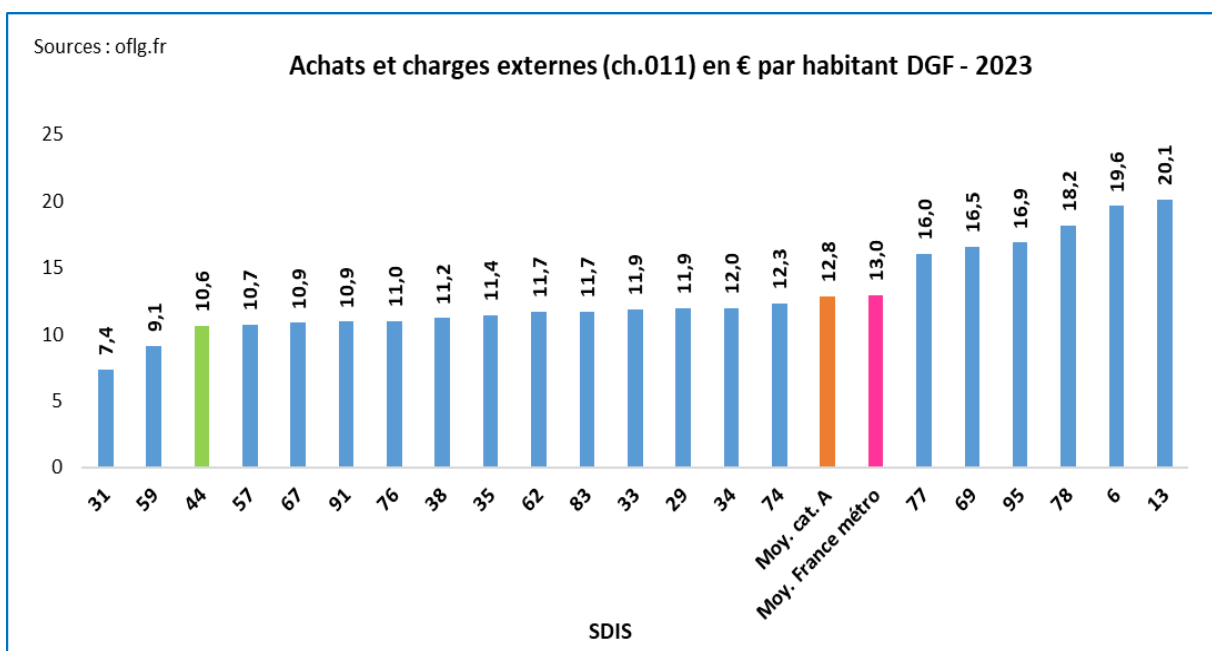
<sup>2</sup> Coût total des SDIS par habitant DGF = (Dépenses réelles de fonctionnement + Dépenses réelles d'investissement) / Population DGF

Les charges de personnel s'élèvent à 56,54 € par habitant en Loire-Atlantique, à 67 € pour les SDIS de la catégorie A et la moyenne nationale (France métropolitaine) à 63 €. Le SDIS de Loire-Atlantique occupe la 5<sup>ème</sup> position des SDIS de la catégorie A et la 35<sup>ème</sup> des SDIS de la France métropolitaine.



En Loire-Atlantique, l'évolution des charges de personnel par habitant s'est élevée à + 2,9 % par rapport à 2022, alors qu'en volume elle a atteint + 3,7 %. Cette augmentation prend en compte notamment les deux revalorisations successives du point d'indice (+ 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et + 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023).

S'agissant des achats et autres charges externes (correspondant au chapitre 011 de la comptabilité publique), le SDIS de Loire-Atlantique occupe la 3<sup>ème</sup> position des SDIS de la catégorie A et la 12<sup>ème</sup> des SDIS de la France métropolitaine.

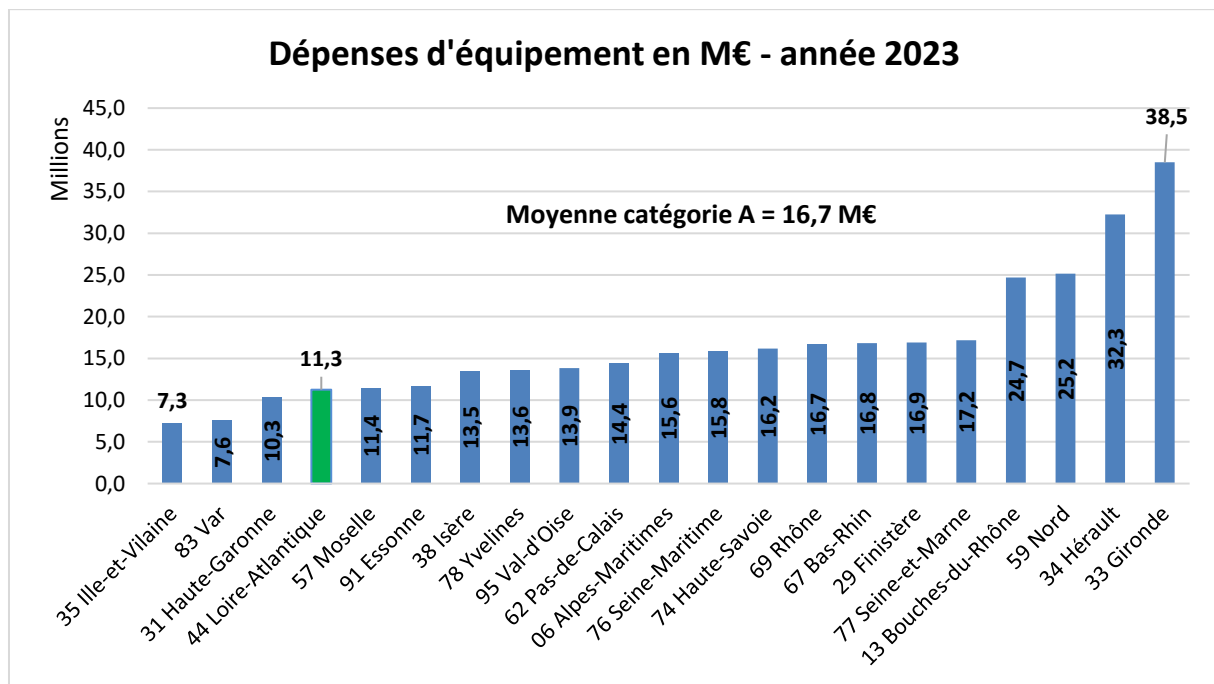


### 4.3. Les dépenses d'investissement des SDIS

Parmi les SDIS de la catégorie A, le SDIS de Loire-Atlantique occupe la 14<sup>ème</sup> position (dette comprise) avec un montant total de 18 millions d'euros (M€) (dont 1,5 M€ pour comptes de tiers), inférieur à la moyenne de sa catégorie (20,2 M€). Pour la Loire-Atlantique, la part de l'investissement (dette comprise) se situe à près de 12 € par habitant, stable par rapport à 2022.

Pour les seules dépenses d'équipement, la position de la Loire-Atlantique est ramenée à la 4<sup>ème</sup> place avec 11,2 M€, la moyenne des SDIS de la catégorie A s'établissant à 16,7 M€. Depuis 2019, le SDIS 44 a montré sa volonté de renforcer ses dépenses d'équipement avec une inscription moyenne de crédits s'élevant à 17,8 M€ entre 2019 et 2023 (18,6 M€ de crédits nouveaux ont été inscrits en 2023), contre 13,1 M€ de crédits inscrits en moyenne sur la période 2015 – 2018. Toutefois, les crises successives (sanitaire avec la COVID-19, énergétique avec la guerre en Ukraine et économique avec l'inflation et les difficultés d'approvisionnement), le SDIS n'a pas été en capacité de réaliser la totalité de ses inscriptions.

Le graphique ci-dessous présente le positionnement du SDIS 44 au regard des autres SDIS de la catégorie A et de la moyenne de cette catégorie A.



Les valeurs estimées pour 2024 du SDIS de Loire-Atlantique et la variation par rapport à 2023 seraient les suivantes :

- Coût global du SDIS par habitant = 80,24 € (- 1,1 %)
- Dépenses réelles d'investissement par habitant = 11,18 € (- 5,4 %)
- Dépenses réelles de fonctionnement par habitant = 69,06 € (- 0,4 %)
- Charges de personnel par habitant = 58,63 € (+ 3,7 %)

Les évolutions anticipées à la baisse résulteraient notamment d'un relâchement de la pression subie dans le domaine des énergies.

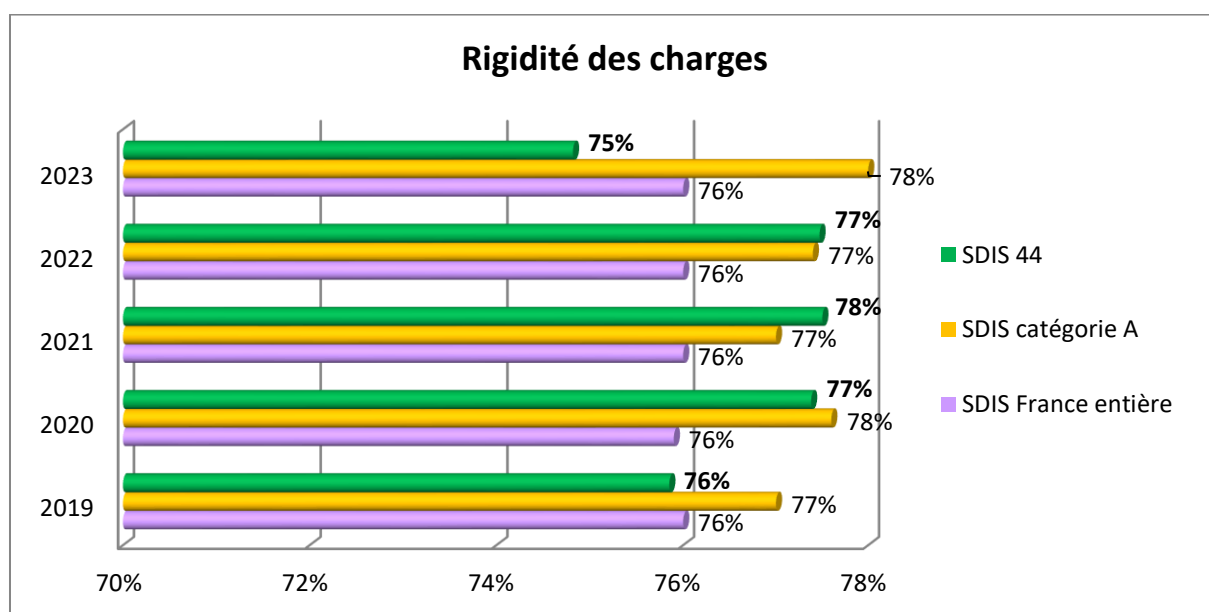
## 5. La rigidité des charges des SDIS

La rigidité des charges<sup>3</sup> évalue le poids relatif de certaines dépenses difficilement compressibles et met en évidence l'absence de marge de manœuvre en fonctionnement lorsque le ratio est élevé.

Au niveau national, cet indicateur est resté stable à 75 % des produits réels de fonctionnement jusqu'en 2018 ; se dégradant en 2019, il s'établit depuis à 76 %.

Pour les SDIS de la catégorie A, après une courte amélioration en 2018 où seules 76 % des charges étaient fixes, cet indicateur oscille entre 77 % (en 2019, 2021 et 2022) et 78 % (en 2020 et 2023).

A l'instar des autres SDIS, la Loire-Atlantique a connu une dégradation de cet indicateur depuis 2018 où il se situait encore à un niveau inférieur à celui des moyennes nationale et de celle de la catégorie A. Une dégradation progressive a été constatée amenant cet indicateur à se situer, a contrario de la période précédente, au-delà des moyennes nationale et de celle des SDIS de sa catégorie. En 2023, conséquence du versement par le Département d'un complément exceptionnel de 4 M€ à sa participation, il s'améliore très nettement par rapport à 2022 s'élevant à près de 75 %, valeur inférieure à la moyenne nationale et de la moyenne des SDIS de sa catégorie.



Pour 2024, le taux de rigidité des charges du SDIS de Loire-Atlantique est estimé à 76 %.

## 6. Le financement des dépenses d'équipement

### 6.1. La capacité d'autofinancement courant des SDIS

La capacité d'autofinancement courant<sup>4</sup> évalue la marge de manœuvre des SDIS pour le financement propre de leurs investissements et estime la part des produits de fonctionnement disponibles pour financer la section d'investissement.

Depuis 2016, la moyenne nationale est restée globalement stable à 93 % se dégradant très ponctuellement en 2019 avec une valeur de 94 %. Cependant, 2022 et 2023 affichent de nouveau une

<sup>3</sup> Rigidité des charges = (Charges de personnel + Contribution obligatoires + Charges d'intérêt de la dette) / Produits réels de fonctionnement

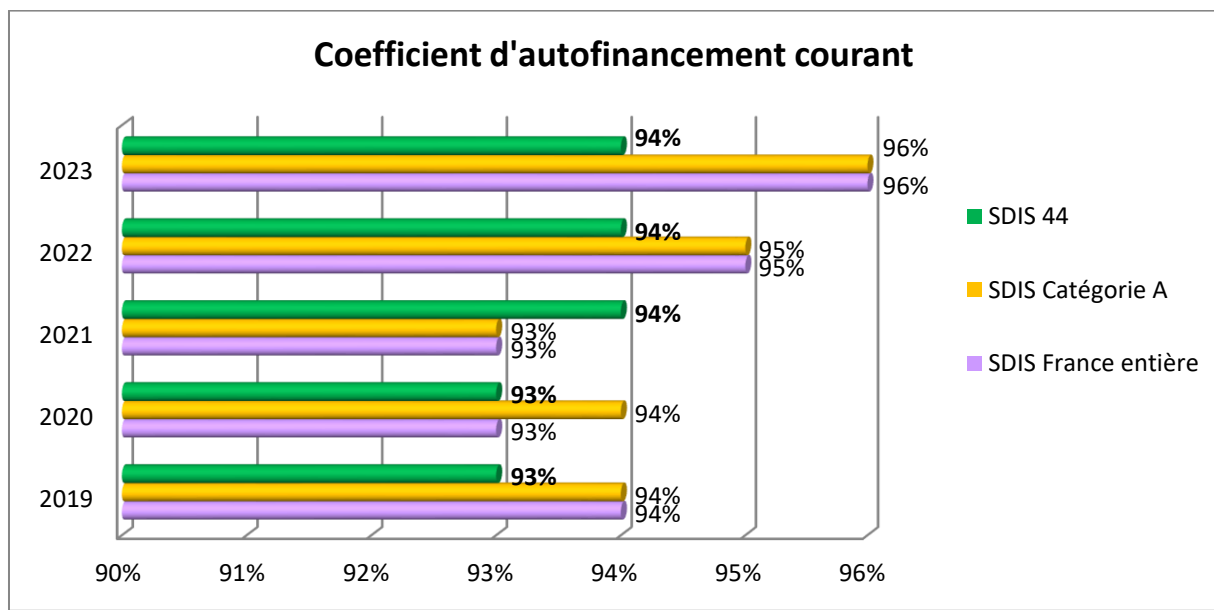
<sup>4</sup> Capacité d'autofinancement courant = (Charges réelles de fonctionnement + Remboursement du capital de la dette) / Produits réels de fonctionnement



dégradation dans des proportions plus importantes, la part des produits de fonctionnement disponibles pour financer les investissements des SDIS ne s'élevant plus qu'à 4 % en 2023.

S'agissant des SDIS de la catégorie A, le ratio moyen ne s'avère pas aussi stable et fluctue chaque année entre 93 et 94 % sur la période 2018 – 2021. Depuis 2022, il suit la même tendance que la moyenne nationale et se positionne à un niveau équivalent soit 95 % en 2022 et 96 % en 2023.

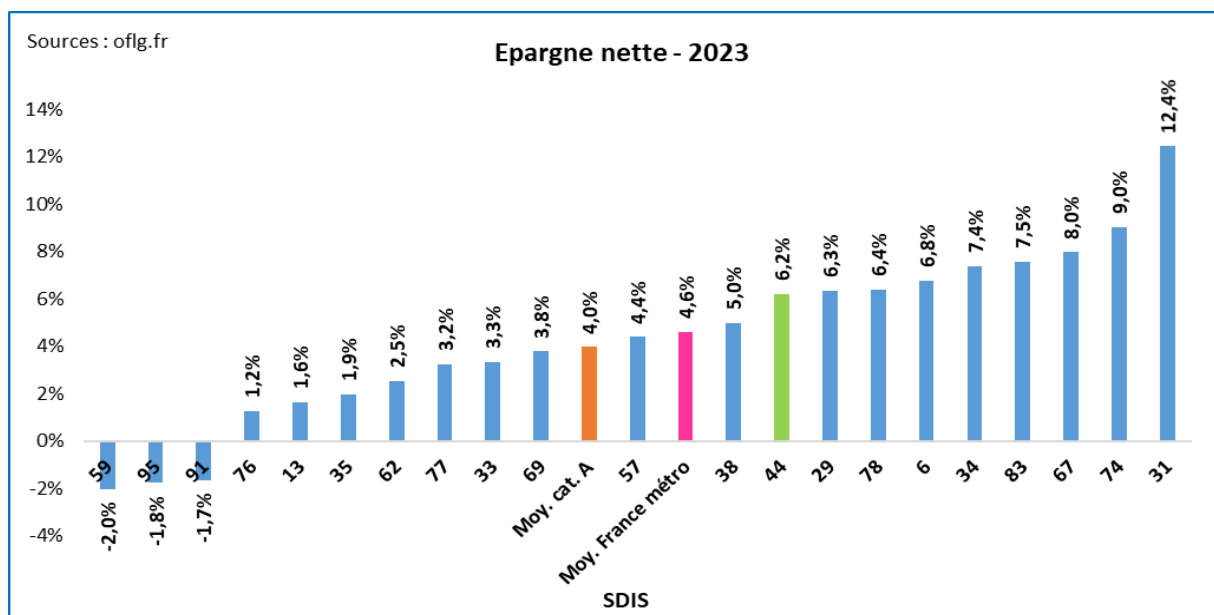
La valeur de cet indicateur pour le SDIS de Loire-Atlantique n'a cessé de s'améliorer depuis 2013 pour atteindre 91 % en 2017. Depuis 2018, il s'est progressivement dégradé pour atteindre 94 % en 2021. En 2023, il se maintient à 94 %.



## 6.2. L'épargne nette

L'épargne nette représente la part des recettes réelles disponible après paiement de toutes les dépenses réelles de fonctionnement et du capital de la dette.

Le SDIS de Loire-Atlantique occupe la 13<sup>ème</sup> position des SDIS de la catégorie A et la 50<sup>ème</sup> des SDIS de la France métropolitaine.



## 7. La dette

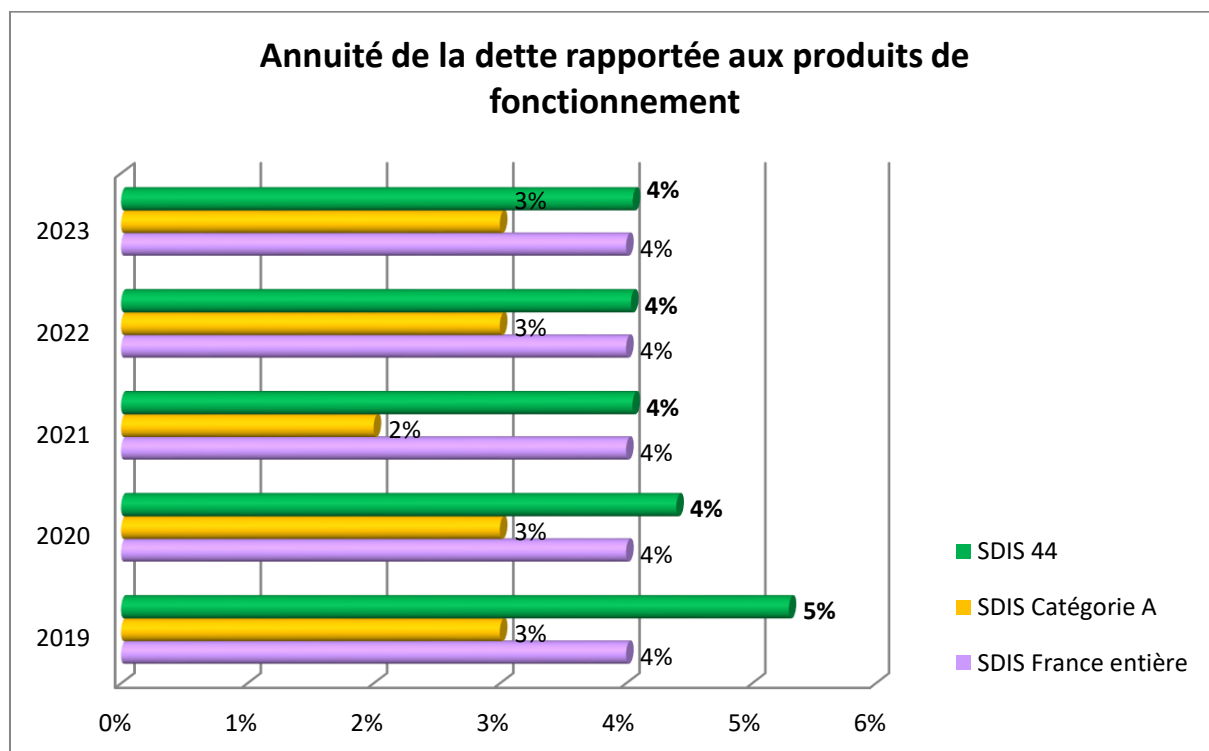
### 7.1. L'annuité de la dette rapportée aux produits de fonctionnement des SDIS

L'annuité de la dette rapportée aux produits de fonctionnement<sup>5</sup> permet de connaître le poids de la dette dans le budget des SDIS et évalue ainsi la part des recettes des SDIS affectée aux paiements des emprunts.

*Point d'attention : Les modes de financement des investissements ne sont pas identiques dans tous les SDIS (participation variée des communes et des départements). De même, le transfert du patrimoine des communes et EPCI aux SDIS ne s'est pas déroulé partout de la même façon (reprise ou non de la dette des communes). Aussi, les comparaisons réalisées entre SDIS ne peuvent être faites qu'avec précaution.*

Durant de nombreuses années, le SDIS de Loire-Atlantique a présenté un ratio bien supérieur aux moyennes nationale et de sa catégorie. Cette situation trouvait son explication dans l'effort d'équipement réalisé depuis 2004 mais également par la reprise, lors de la départementalisation, de la dette des communes et des EPCI pour un montant global de 18 M€.

Fruit des efforts fournis par le SDIS de Loire-Atlantique en termes de désendettement (- 51,6 M€ en 2023 depuis 2010), ce ratio a enregistré une amélioration constante tout en restant toutefois supérieur aux moyennes nationale et de la catégorie A jusqu'en 2019. Depuis 2020, il se situe désormais à un niveau équivalent à celui de la moyenne nationale (4 % des produits réels de fonctionnement) même s'il reste encore supérieur à la moyenne des SDIS de la catégorie A (3 %).



En 2024, l'annuité de la dette rapportée aux produits de fonctionnement se maintiendrait à 4 %.

<sup>5</sup> Annuité de la dette rapportée aux produits de fonctionnements = (Frais financiers + Remboursement du capital de la dette) / Produits réels de fonctionnement.

## 7.2. La capacité dynamique de désendettement

La capacité dynamique de désendettement mesure le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'encours de dette par l'utilisation de l'autofinancement brut ou épargne brute ; il s'agit donc d'un rapport qui fluctue en fonction de l'évolution du stock de dette et de celle de l'épargne brute.

Le SDIS de Loire-Atlantique occupe la 8<sup>ème</sup> position des SDIS de la catégorie A et la 28<sup>ème</sup> des SDIS de la France métropolitaine.

